

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 11 mars 2025

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 19

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

27_2025

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

➤ Subventions aux associations

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, François BLAT, Xavier LACAILLE, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sandrine MERCIER, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Marie-Claire DELAIRE, Anne-Françoise MARECHAL, Sabine TROUILLET, Annick CORNELIS, Sabine HENNEBERT.

Ont donné pouvoir (1) : Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE

Excusés (4) : Jean-Philippe MICHEL, Romain POLLART, Michaël DELATTRE, Simon BRASSART

M. le Maire, en exposant les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2025, propose le montant des subventions versées, et les associations qui en bénéficient.

Après la sortie des conseillers municipaux et adjoints, présidents d'associations,

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Le versement des montants de subventions proposées aux associations selon tableau joint dans le cadre du budget primitif 2025.

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.